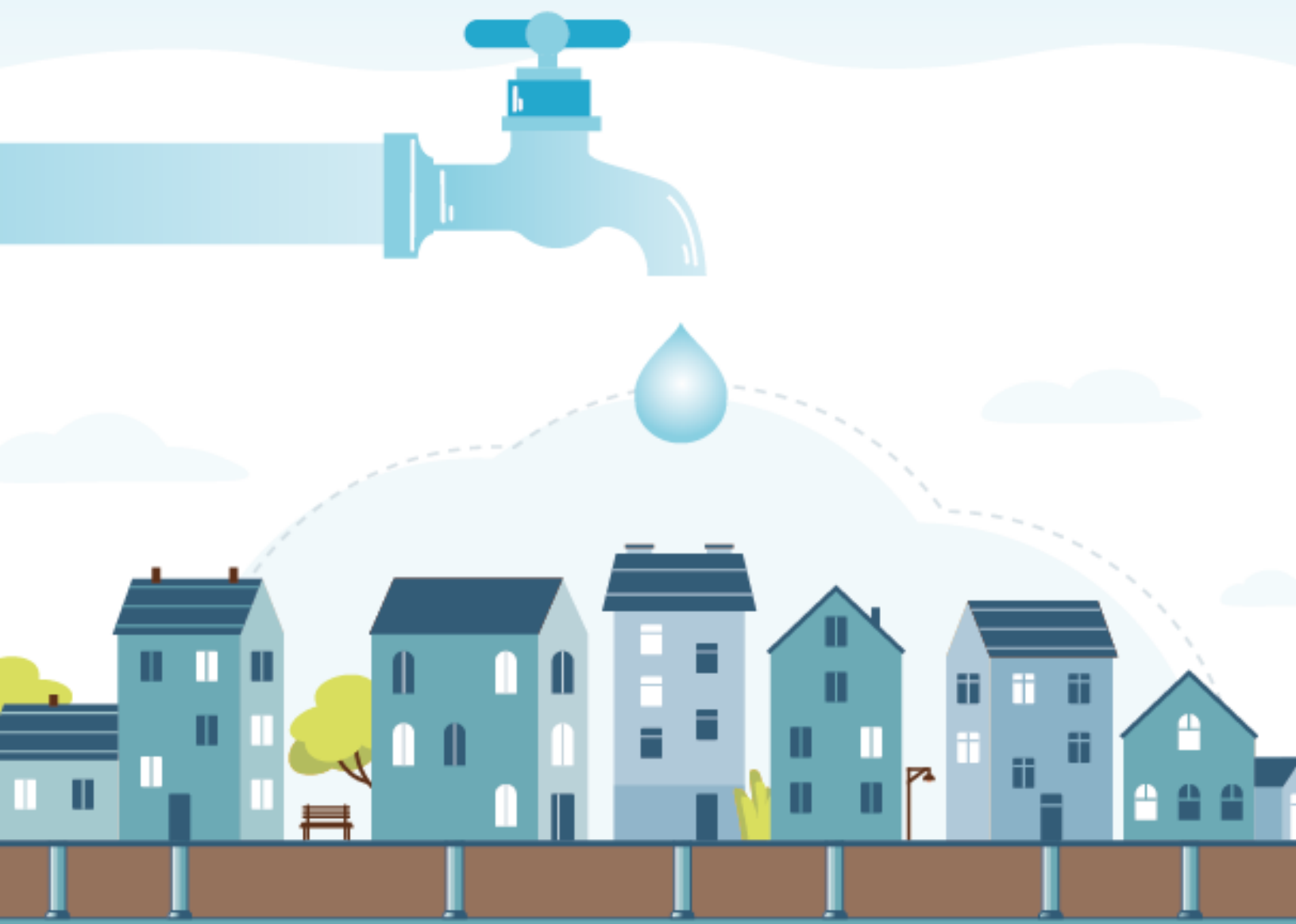


RAPPORT ANNUEL DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2023



RAPPORT ANNUEL DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2023

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-01048-2 (PDF)
Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2025

DÉFINITIONS

Audit de l'eau	Outil développé par l'American Water Works Association (AWWA) permettant de quantifier et de suivre les pertes d'eau dans les réseaux de distribution d'eau potable. Il sert également à identifier les actions nécessaires pour améliorer l'efficacité de ces réseaux. Il est utilisé par les municipalités pour compléter l'onglet correspondant dans le bilan municipal d'économie d'eau potable.
Besoins d'investissement	Investissements nécessaires pour maintenir, rattraper ou bonifier les infrastructures liées aux services d'eau : • En maintien des actifs réguliers : travaux d'entretien pour préserver l'état physique des infrastructures à un niveau satisfaisant, corrigeant l'usure normale liée à l'âge et à l'utilisation. • Rattrapage du déficit de maintien des actifs : travaux nécessaires pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant et qui aurait dû être assuré antérieurement. Ce rétablissement peut avoir été reporté en raison d'un manque de ressources financières, matérielles ou humaines. Il peut également être mis en lumière par la découverte d'une nouvelle situation ou par le constat de la dégradation rapide d'une situation déjà sous surveillance. • Bonification de l'offre de service : travaux visant l'amélioration, l'agrandissement et/ou la mise aux normes des services d'eau.
Bilan validé	Bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025 pour lequel une municipalité a soumis un formulaire complet présentant des indicateurs cohérents, et ce, même si certaines actions demeurent à réaliser dans un délai prescrit.
Bilan approuvé	Bilan de la SQEEP 2019-2025 pour lequel la municipalité a soumis un formulaire complet avec des indicateurs cohérents, sans actions en suspens.
Coût total des services d'eau	Somme des coûts de fonctionnement et des besoins moyens d'investissement, incluant le maintien, le rattrapage et la bonification des infrastructures, calculés sur un horizon de 10 ans.
Coût de fonctionnement	Somme des éléments suivants, liés aux services d'eau : • Charges avant amortissement : coûts pour les matériaux, la main-d'œuvre, l'énergie et autres besoins opérationnels. • Frais de financement : intérêts sur le capital de la dette. • Remboursement de la dette : montant du capital remboursé sur la dette. • Frais d'administration générale : coûts liés à l'administration, incluant, par exemple, une portion des salaires du personnel administratif pour le temps consacré aux services d'eau.
Écart avec la cible	Différence entre la valeur mesurée et la cible fixée. L'icône goutte bleue indique un écart favorable et l'icône goutte grise précise un écart défavorable.
Municipalité exemptée	Municipalité ayant une absence de réseau d'eau potable, un réseau inférieur à 1 500 m, un avis d'ébullition de plus de 180 jours, une distribution d'eau potable de moins de six mois dans l'année ou une distribution d'eau potable pour moins de 20 personnes.
Municipalité participante	Municipalité ayant un bilan de la SQEEP 2019-2025 validé ou approuvé.
Objectif personnalisé	Cible définie pour chaque municipalité selon des critères précis, notamment la taille de la municipalité, la capacité de ses infrastructures et la disponibilité des ressources en eau sur son territoire.
Revenus affectés aux services d'eau	Revenus regroupant les montants annuels issus de la tarification volumétrique et non volumétrique des services rendus, des subventions gouvernementales, d'une portion de la taxe foncière et des excédents ou fonds réservés, spécifiquement consacrés aux services.

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	IV
REMERCIEMENTS	VI
AVANT-PROPOS	7
RAPPORT DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2022	8
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	9
1 - QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE	10
2 - PERTES D'EAU DANS LES RÉSEAUX	11
3 - CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE	12
4 - VALIDITÉ DES DONNÉES	13
5 - MAINTIEN DES ACTIFS ET RATTRAPAGE DU DÉFICIT	14
MESURES DE LA SQEEP 2019-2025	15
MESURE DE CONTRÔLE DES PERTES D'EAU	16
MESURE POUR ÉCONOMISER L'EAU CHEZ LES CONSOMMATEURS(-TRICES)	18
MESURE POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE ET DES ACTIFS MUNICIPAUX	21
ACCOMPLISSEMENT DES MUNICIPALITÉS	24
À PROPOS	26

REMERCIEMENTS

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation remercie les municipalités participantes à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025 ainsi que toutes les personnes prenant part à cette démarche. Votre engagement contribue à protéger la ressource tout en assurant des services d'eau de qualité aux populations actuelles et futures.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Direction générale des infrastructures d'eau (DGIE)

Julie Beaudoin, directrice générale des infrastructures d'eau

Direction de la gestion stratégique de l'eau (DGSE)

Tous les membres de l'équipe de la DGSE

Marie-Josée Barrieault, ing., directrice de la gestion stratégique de l'eau (DGSE)

Comité de suivi et de mise en œuvre de la SQEEP 2019-2025

Le Ministère souligne la précieuse contribution des membres du comité de suivi, dont l'expertise et l'engagement sont essentiels à l'élaboration et à l'amélioration continue de la SQEEP 2019-2025.

Équipe de rédaction

Clémence Bordeleau, adjointe de direction et conseillère stratégique à la DGIE

Yacine Louanchi, adjoint exécutif et conseiller stratégique à la DGSE

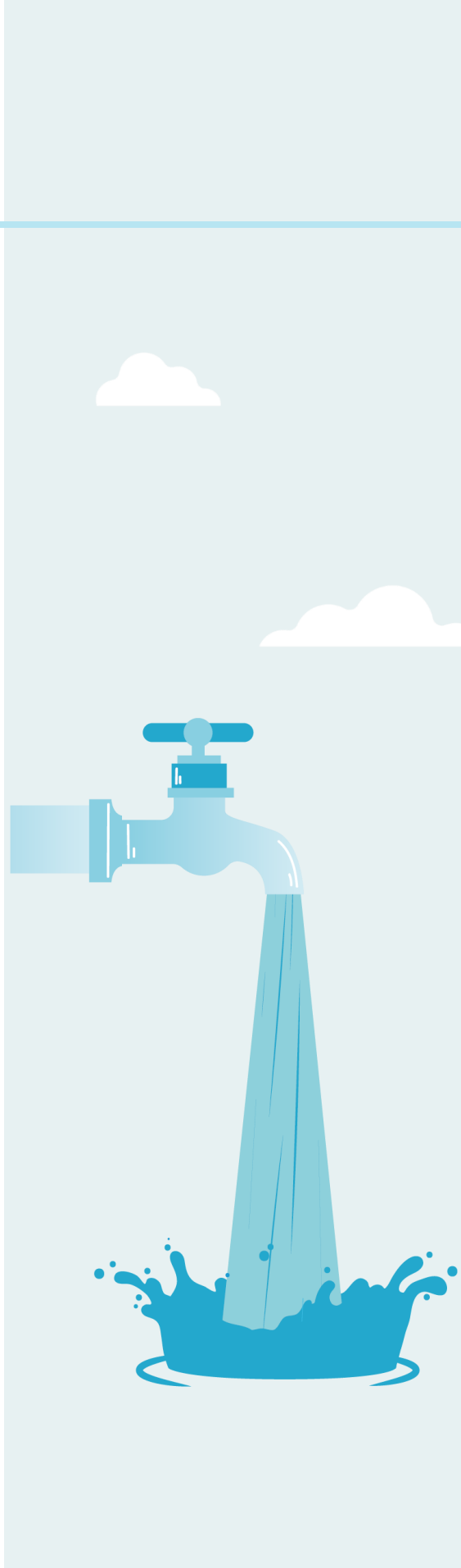
AVANT-PROPOS

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025, lancée lors de la Journée mondiale de l'eau, a été élaborée en partenariat avec Réseau Environnement, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et les villes de Montréal et de Québec. Cette démarche progressive et consensuelle s'inscrit dans la foulée de la première stratégie, adoptée en 2011.

Plus d'une décennie plus tard, les municipalités ayant respecté leur engagement et appliqué les mesures progressives de la SQEEP constatent des résultats concrets. Elles bénéficient aujourd'hui d'une meilleure connaissance de leurs infrastructures d'eau, ce qui leur permet d'optimiser les interventions sur les réseaux et de mieux planifier les investissements nécessaires au maintien de la qualité des services d'eau. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte où l'approvisionnement en eau potable, surtout en période de développement ou de rareté de la ressource, pose un défi croissant pour plusieurs municipalités.

Les efforts collectifs pour réduire la quantité d'eau distribuée, atteindre un niveau de fuites modéré et assurer le maintien des actifs en eau favorisent une gestion durable de la ressource et font ressortir le consensus social à l'égard de la protection de cette richesse. Les avancées en matière d'économie d'eau potable et de financement des services d'eau figurent dans les rapports annuels de l'usage de l'eau et les bases de données connexes, publiés par le Ministère. Ces rapports assurent un suivi rigoureux des objectifs de la SQEEP en s'appuyant sur les données des municipalités provenant des bilans validés et approuvés.

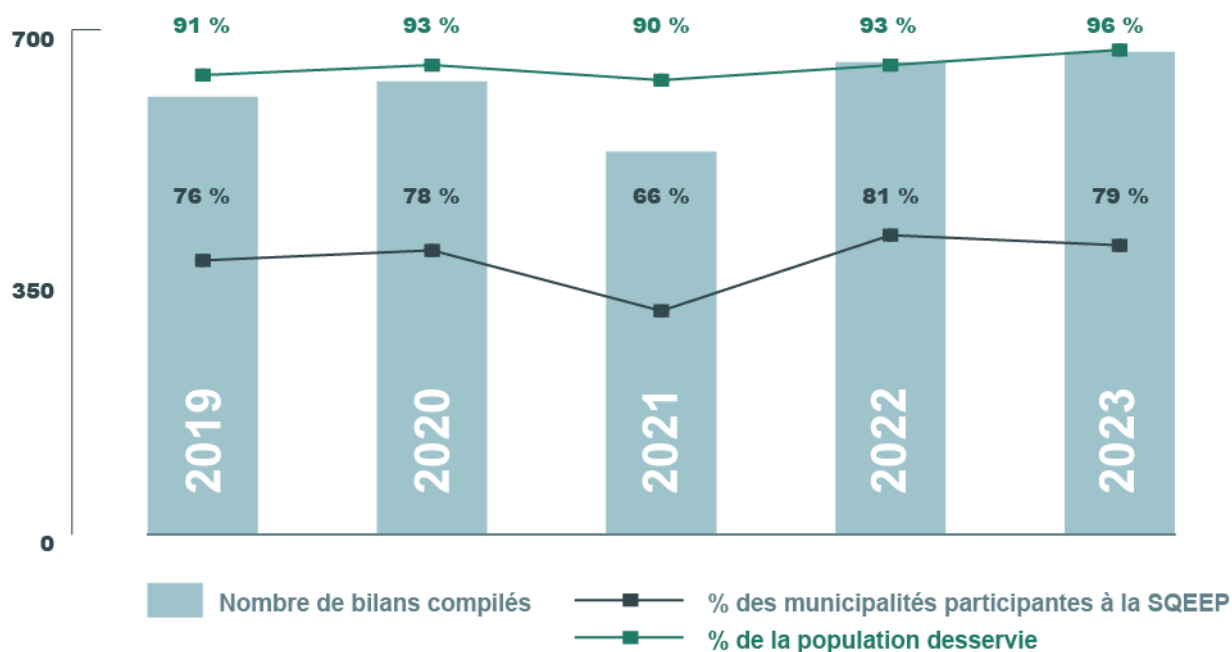
L'année 2023 marque la cinquième année de mise en œuvre de la SQEEP 2019-2025. Les résultats présentés dans ce rapport sont encourageants. Avec encore deux ans pour progresser, des efforts soutenus demeurent attendus pour consolider les acquis et maintenir l'élan vers l'atteinte des cibles fixées.



RAPPORT DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2023

Le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2023 présente une synthèse des résultats de 669 bilans municipaux, sur un potentiel de 849 municipalités concernées, pour une représentativité de 96 % de la population desservie par un réseau de distribution d'eau potable. En 2023, le Québec comptait 1 106 municipalités, dont 257 étaient exemptées de l'exercice.

NOMBRE DE BILANS COMPIÉS
ET REPRÉSENTATIVITÉ DE LA POPULATION



669 bilans

96 % de la
population
représentée

En 2023, 669 bilans ont été compilés, contre 655 en 2022. L'intégration des bilans validés à ceux qui ont été approuvés dans la base de données, pour une deuxième année consécutive, contribue à brosser un portrait plus précis de l'usage de l'eau au Québec.

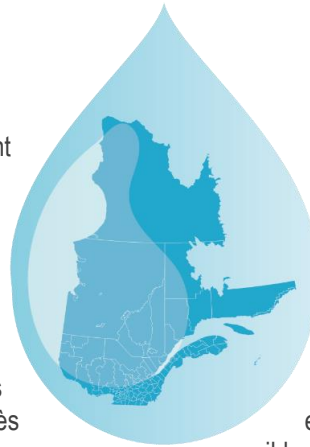
Le taux de participation des municipalités, qui est le plus élevé depuis le début de la présente SQEEP, démontre que l'accompagnement, la sensibilisation et l'introduction des critères écoresponsables dans les programmes portent leurs fruits.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

OBJECTIFS SUIVIS PAR LA SQEEP

La SQEEP 2019-2025 définit cinq grands objectifs, dont certains s'adressent spécifiquement aux municipalités. Bien que distincts, ces objectifs s'inscrivent dans une vision globale, reposant sur une collaboration étroite entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec.

Le suivi annuel des résultats pour ces objectifs – qu'ils soient spécifiques au Québec, propres aux municipalités ou partagés – est essentiel pour évaluer les progrès réalisés et adapter les interventions aux réalités locales.



Cette approche élargie vise à assurer une gestion durable de l'eau potable et des infrastructures municipales pour pérenniser la qualité des services d'eau au bénéfice des populations actuelles et des générations futures.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus pour l'année 2023. D'ici 2025, les efforts se poursuivent pour atteindre les cibles et les objectifs qui ont été fixés.

LES 5 OBJECTIFS SONT :

● Objectif spécifique au Québec

● Objectifs spécifiques aux municipalités

○ Objectifs partagés



1
Réduire de 20 % la quantité d'eau distribuée par personne comparativement à 2015



2
Atteindre un niveau de fuites modéré, inférieur à 4 selon l'indice de l'International Water Association



3
Atteindre une consommation égale ou inférieure à la moyenne ontarienne ou canadienne de 2017



4
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50



5
Augmenter les investissements municipaux pour maintenir les actifs et éliminer progressivement le déficit d'entretien

Ce rapport met en évidence les progrès accomplis vers l'atteinte des cinq objectifs suivis par la SQEEP 2019-2025.

1 – Quantité d'eau distribuée

467

litres par
personne par
jour



Pour l'ensemble du Québec

Réduire de 20 % la quantité d'eau distribuée par personne comparativement à 2015, pour atteindre un volume de 458 litres par personne par jour.

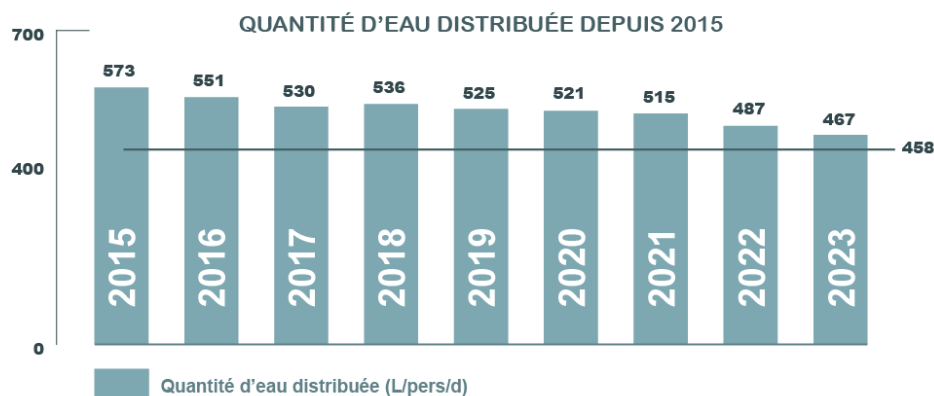
Cet objectif vise à limiter les pertes dans les réseaux et à encourager une utilisation responsable de l'eau potable.

La quantité d'eau distribuée définit le volume d'eau potable fourni par les réseaux municipaux pour les besoins résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels, incluant les pertes dans les réseaux. Mesurée en litres par personne par jour (L/pers/d), il s'agit d'un indicateur d'ensemble de l'efficacité des infrastructures et des initiatives d'économie d'eau potable.

Goutte bleue : écart favorable avec la cible.
 Goutte grise : écart défavorable avec la cible.

Cibles	Indicateurs	Résultats 2023	Écart avec la cible
Pourcentage D'ici 2025, réduire de 20 % la quantité d'eau distribuée par personne et par jour par rapport à 2015	Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne et par jour comparativement à 2015 (L/pers/d)	19 %	1 %
Quantité Atteindre 458 L/pers/d d'eau distribuée en 2025	Quantité d'eau distribuée par personne et par jour (L/pers/d)	467 L/pers/d	9 L/pers/d

La réduction observée découle de l'application d'actions concrètes, comme la gestion active des pertes d'eau, les investissements récents, l'installation d'équipements économes en eau et les campagnes de sensibilisation. L'amélioration de la qualité des données a également contribué à préciser les résultats pour une évaluation plus rigoureuse des progrès accomplis.



Réduction de
19 % par
rapport à 2015

La réduction constante de la quantité d'eau distribuée depuis 2015 et la diminution plus marquée dans les 2 dernières années démontrent l'efficacité des mesures de la SQEEP et laissent présager que les cibles seront atteintes d'ici 2025.

2 – Pertes d'eau dans les réseaux

IFI de 5,4

pour l'ensemble
du Québec



Pour l'ensemble du Québec et des municipalités
Atteindre un niveau de fuites modéré, avec un indice
de fuites dans les infrastructures inférieur à 4.

Cet objectif vise à réduire les pertes d'eau, soit le volume non comptabilisé dans les réseaux de distribution en raison de fuites, de débordements de réservoirs ou de fuites aux branchements.

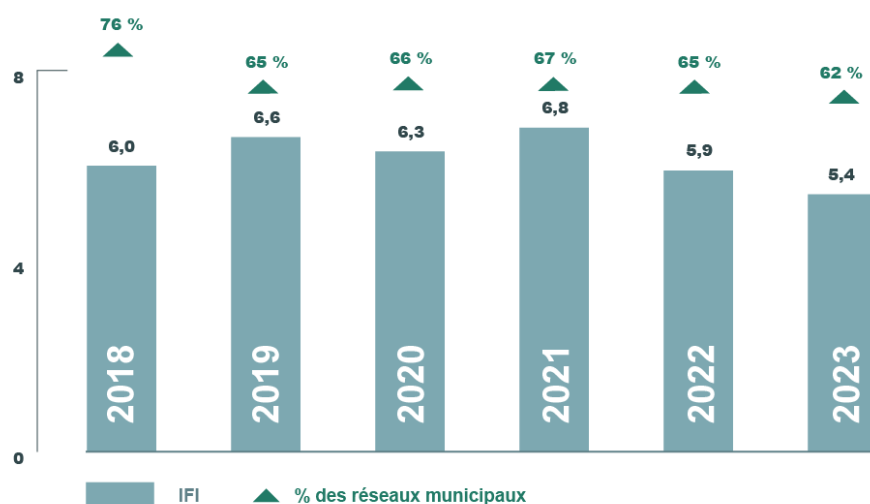
L'indice de fuites dans les infrastructures (IFI), indicateur recommandé par l'International Water Association (IWA) et l'American Water Works Association (AWWA), est le ratio entre les pertes d'eau réelles dans un réseau et celles qui correspondent aux pertes minimales théoriques qui y sont rattachées. Ces dernières dépendent de l'étendue du réseau et de la pression moyenne.

● Goutte bleue : écart favorable avec la cible.
● Goutte grise : écart défavorable avec la cible.

Cibles	Indicateurs	Résultats 2023	Écart avec la cible
Atteindre un IFI de 4 ou moins	IFI – Ensemble du Québec	5,4	1,4 ●
	IFI – Ensemble du Québec (excluant Montréal)	4,3	0,3 ●

Malgré les actions progressives appliquées pour réduire les pertes d'eau, l'IFI moyen demeure élevé. Les résultats de la Ville de Montréal, en raison de l'étendue et de l'âge de son réseau, influencent grandement l'IFI global. D'ailleurs, la diminution de l'IFI de la Ville de Montréal de 17 % entre 2022 et 2023 contribue de façon importante à la réduction de l'IFI provincial. Il est également encourageant de constater que 62 % des réseaux municipaux, principalement de petits et moyens réseaux, ont atteint leur objectif de réduction des pertes d'eau, ce qui démontre l'efficacité des efforts déployés, et ce, bien que des actions ciblées restent nécessaires dans les plus grandes municipalités.

IFI ET POURCENTAGE DES RÉSEAUX MUNICIPAUX
AYANT ATTEINT LEUR OBJECTIF PERSONNALISÉ



62 %

des petits et
moyens réseaux
ont atteint leur
objectif

Progrès soutenu observé : encore quelques efforts de la part du milieu municipal en matière de réparation, de réhabilitation et de remplacement de conduites, et il sera possible d'atteindre et de maintenir un niveau de fuites modéré.

3 – Consommation résidentielle

245

litres par personne
par jour

Pour l'ensemble des municipalités
Atteindre une consommation égale ou inférieure
à la moyenne ontarienne (184 L/pers/d)
ou canadienne (220 L/pers/d) de 2017,
selon les particularités de la municipalité.

Cet objectif vise à réduire la consommation d'eau des ménages, qui représente une part importante de la distribution totale, soit près de 53 %.

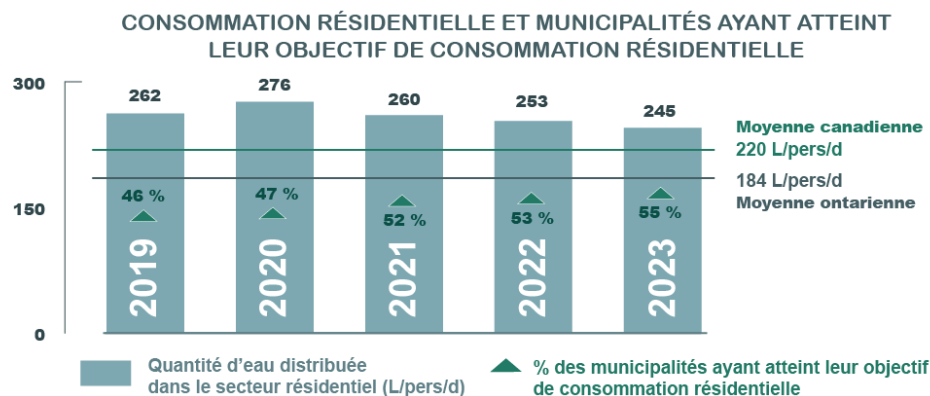
La consommation résidentielle correspond au volume d'eau potable fourni par les réseaux municipaux pour les besoins résidentiels. Mesurée en litres par personne et par jour, il s'agit d'un indicateur clé de l'efficacité des infrastructures et des initiatives d'économie d'eau potable.

● Goutte bleue : écart favorable avec la cible.
● Goutte grise : écart défavorable avec la cible.

Cible	Indicateur	Résultat	Écart avec la cible
Atteindre une consommation égale ou inférieure à la moyenne canadienne ou ontarienne de 2017	Moyenne canadienne de 220 L/pers/d	245 L/pers/d	25 L/pers/d (11 %) ●
	Moyenne ontarienne de 184 L/pers/d		61 L/pers/d (33 %) ●

La consommation résidentielle moyenne a diminué de 8 L/pers/d comparativement à 2022. Bien que cette réduction soit encourageante, elle demeure insuffisante pour atteindre les moyennes canadienne et ontarienne de 2017. En 2023, 55 % des 669 municipalités participantes ont atteint leur objectif de consommation résidentielle, une avancée par rapport aux années précédentes.

Plusieurs municipalités recourent à des méthodes d'estimation approximatives, comme le débit de nuit, ce qui compromet la fiabilité des données de consommation. Pour atteindre les cibles fixées, les municipalités doivent intensifier leurs efforts en vue d'améliorer la qualité des données et de départager l'eau perdue de l'eau consommée. Elles doivent également renforcer la mobilisation citoyenne pour encourager une utilisation responsable de la ressource.



55 %

des municipalités
participantes ont
atteint leur
objectif

L'adoption de pratiques écoresponsables est freinée par une perception largement répandue selon laquelle l'eau potable est une ressource inépuisable et à faible valeur économique.

4 – Validité des données

RVD de 60

pour l'ensemble
des audits



Pour l'ensemble des municipalités
Atteindre un résultat de validité des données
supérieur à 50.

Cet objectif vise à assurer la qualité des données pour établir des conclusions fiables au bénéfice d'une gestion améliorée de la ressource en eau. Le niveau du résultat de validité des données (RVD) visé permet aux municipalités de repérer les sources de données insuffisantes ou inexactes et d'appliquer des actions ciblées.

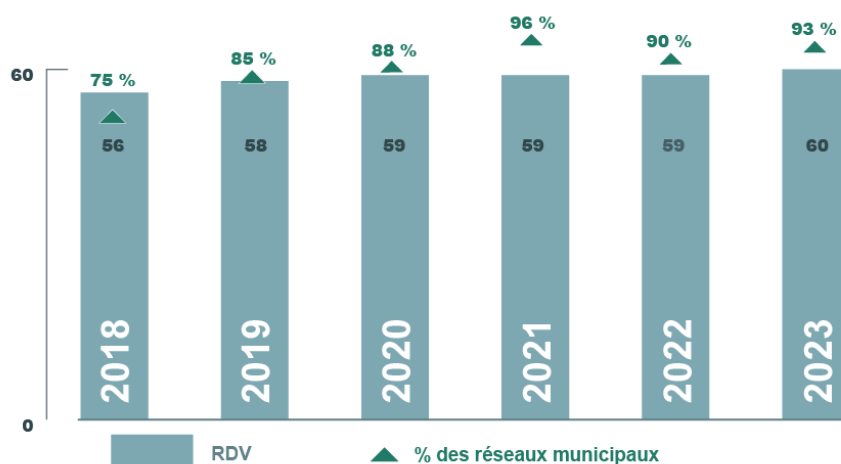
Le RVD, défini par l'AWWA, repose sur diverses données d'audit pour mesurer la précision et la fiabilité des informations. Un RVD élevé indique une forte confiance dans les données.

 Goutte bleue : écart favorable avec la cible.
 Goutte grise : écart défavorable avec la cible.

Cible	Indicateur	Résultat	Écart avec la cible
Atteindre un RVD de 50 pour l'ensemble des audits de l'eau municipale	RVD pour l'ensemble des audits de l'eau municipale	60	+10 

Depuis 2021, un RVD d'au moins 50 est requis pour obtenir un bilan approuvé. En 2023, 93 % des audits d'eau des 669 municipalités ont atteint ce seuil, avec une moyenne de 60. Ce résultat, supérieur à la valeur minimale exigée, reste stable depuis 2018. L'amélioration des RVD est freinée par le manque d'outils spécialisés et de ressources pour effectuer des contrôles réguliers. L'installation d'un nombre plus important d'instruments de mesure et l'adoption de pratiques rigoureuses de collecte de données auraient pu améliorer la précision des analyses et des interventions.

RÉSULTATS DE VALIDITÉ DES DONNÉES
ET MUNICIPALITÉS CONFORMES



La modernisation des méthodes de collecte des données et une meilleure formation du personnel permettraient d'optimiser la gestion des ressources en eau.

5 – Maintien des actifs et rattrapage du déficit

40 %

des coûts des
services d'eau
sont couverts

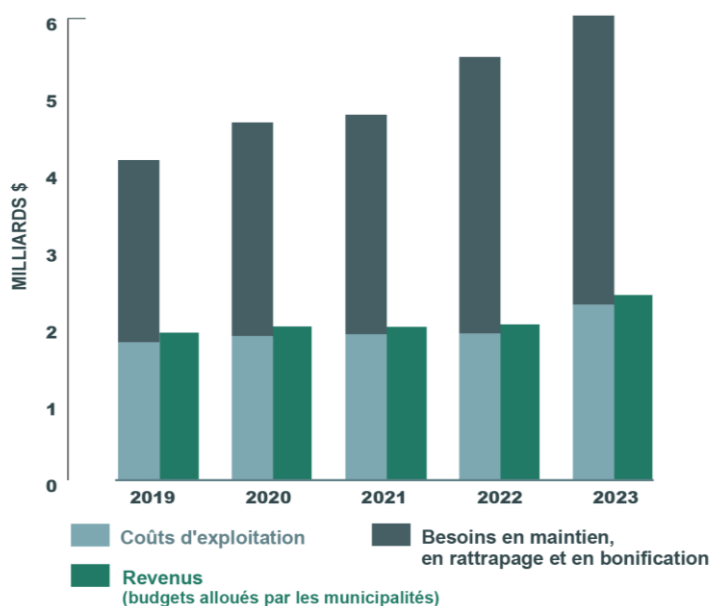


Pour l'ensemble du Québec et des municipalités
Augmenter les investissements municipaux
pour maintenir les actifs et éliminer
le déficit d'entretien.

Cet objectif vise à augmenter les revenus et les investissements municipaux (budgets alloués par les municipalités) pour maintenir des services d'eau de qualité et éliminer le déficit d'entretien.

Sans cible fixe, il met l'accent sur l'augmentation progressive des investissements municipaux dans ces services essentiels. Les coûts totaux des services d'eau, s'élevant à plusieurs milliards par année, incluent les coûts de fonctionnement, ainsi que les investissements nécessaires au maintien des actifs, à la résorption du déficit accumulé et à l'amélioration des infrastructures en eau.

COMPARAISON DES COÛTS DES SERVICES D'EAU
ET DES BUDGETS ALLOUÉS PAR LES MUNICIPALITÉS



En 2023, les revenus générés par les services d'eau, provenant principalement de la tarification volumétrique (7 %), de la tarification non volumétrique (36 %), des taxes foncières (50 %) et des autres revenus (7 %), s'élèvent à un peu plus de 2,4 G\$, couvrant seulement 40 % des coûts totaux, comparativement à 37 % en 2022. Ce niveau de financement est insuffisant pour répondre aux besoins, notamment en ce qui concerne le maintien des actifs et le rattrapage du déficit.

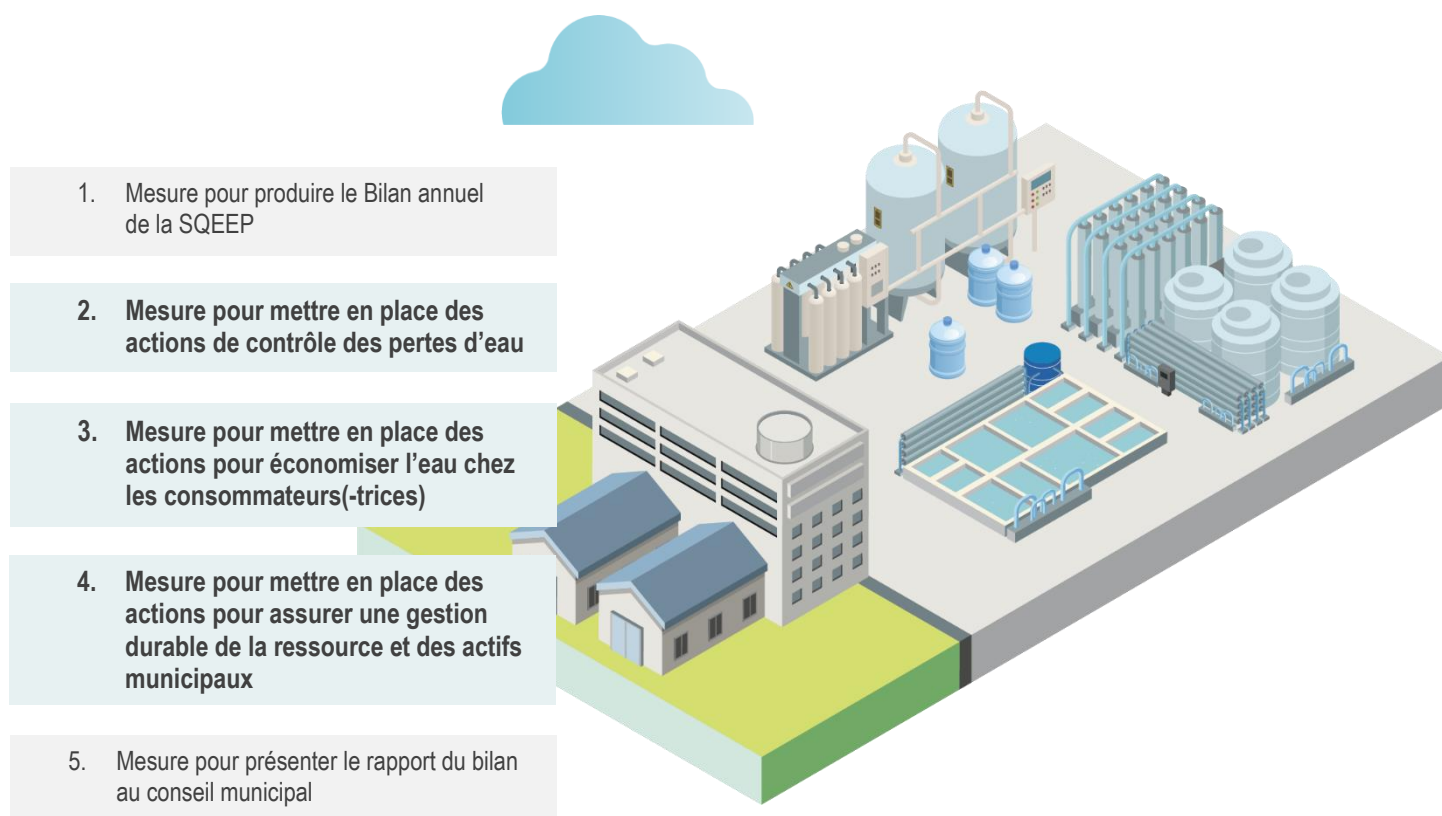
Pour combler cet écart, les municipalités recourent aux programmes de subventions du gouvernement, à leurs réserves et/ou à des règlements d'emprunt, souvent financés par des taxes foncières.

Depuis 2019, les budgets alloués par les municipalités peinent à suivre la hausse continue des coûts des services d'eau.

*Afin d'assurer la pérennité des services municipaux, le Ministère
mise sur l'adoption et la mise en œuvre des plans de gestion des actifs en eau.*

MESURES DE LA SQEEP 2019-2025

La SQEEP 2019-2025 engage la participation active des municipalités dotées d'installations de distribution d'eau potable. Parmi les cinq mesures prévues, trois se distinguent par leur contribution marquée à l'atteinte des objectifs stratégiques.



Ces mesures reposent sur des actions progressives, adaptées aux réalités des municipalités. Elles permettent de moduler les efforts selon les objectifs personnalisés et offrent aux administrations municipales les outils nécessaires pour prioriser les initiatives les plus rentables en matière d'économie d'eau potable.

Cette section détaille les actions à mettre en œuvre afin de concrétiser ces mesures et d'accompagner les municipalités dans l'atteinte des grands objectifs pour l'ensemble du Québec.

MESURE DE CONTRÔLE DES PERTES D'EAU

Actions

Les actions sont adaptées aux particularités des municipalités. Les municipalités n'ayant pas atteint leurs cibles personnalisées de contrôle des pertes d'eau sont notamment tenues :

- d'effectuer un contrôle actif des fuites;
- d'optimiser le délai de réparation.

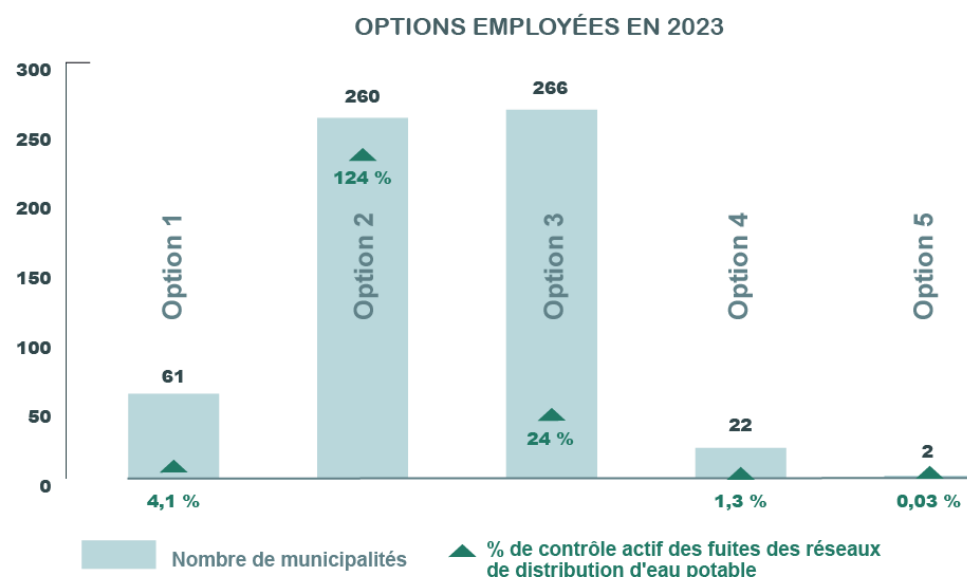
Utilisation des différentes options

Le contrôle actif des fuites peut être effectué par des auscultations répétées, par une surveillance localisée ou par l'usage de dispositifs, tels que des enregistreurs de bruits permanents ou temporaires.

Les principales options employées sont :

1. **Secteurs de suivi de la distribution (SSD)** : surveillance localisée et proactive facilitant la détection rapide des fuites. Cette option a été moins utilisée en 2023 qu'en 2022.
2. **Écoute à tous les poteaux d'incendie** : option économique et reconnue pour sa simplicité, la plus répandue au Québec depuis 2018. Elle demeure largement adoptée en 2023, se positionnant en deuxième place. Il s'agit de l'option ayant connu la plus grande hausse d'utilisation (9 %) par rapport à 2022.
3. **Écoute aux poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles** : variante améliorée doublant la longueur de réseau inspectée en une seule opération. En 2023, comme en 2021 et 2022, cette option s'est imposée comme la méthode de contrôle actif des fuites la plus utilisée au Québec.
4. **Enregistreurs de bruits temporaires** : dispositifs utilisés pour une surveillance intermittente dans des zones ciblées. Cette option reste peu utilisée, en raison de son coût élevé et des exigences d'entretien.
5. **Enregistreurs de bruits permanents** : appareils assurant un suivi en continu sans mobilisation constante de ressources, particulièrement utiles en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Cette option reste peu utilisée, en raison de son coût élevé et des exigences d'entretien.

Les options 1, 3 et 5 contribuent activement à réduire les volumes de pertes d'eau et à raccourcir les délais de réparation. Leur emploi permet de doubler le pourcentage de la longueur auscultée du réseau.



Taux d'auscultation

Les municipalités doivent effectuer un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur totale de leur réseau de distribution. La progression du taux d'auscultation, passé de 54 % en 2012 à 173 % en 2023, a réduit les délais de détection des fuites : plus un secteur est ausculté (options 2 et 3), plus ce délai diminue. Pour consolider ces résultats, les municipalités doivent maintenant investir dans des outils plus performants, comme les enregistreurs de bruits, et actualiser leur plan d'intervention (PI) afin d'identifier les tronçons les plus critiques.

Nombre de réparations

En 2023, 8 134 fuites ont été réparées, une baisse par rapport aux 9 426 de 2022. Bien que le taux d'auscultation ait augmenté, le nombre annuel de réparations demeure stable. Depuis 2019, 43 762 fuites ont été réparées, pour une moyenne de 8 752 par année.

8 134 fuites
ont été réparées
en 2023

Optimisation du temps de réparation

Indispensables au contrôle actif des pertes d'eau, la rapidité et la qualité des réparations revêtent une importance équivalente à celle du dépistage. Ces actions ont pour objectif de réduire la durée des fuites par des interventions structurées. Les résultats de 2023 sont assez stables et restent encourageants compte tenu des objectifs 2025, soit un délai de réparation de 5 jours sur les conduites et les branchements de service public, et de 20 jours sur les conduites privées.

Comparaison de délais moyens de réparation entre 2022 et 2023

<i>Emplacement</i>	<i>Objectifs (jours)</i>	<i>Résultats 2022 (jours)</i>	<i>Résultats 2023 (jours)</i>
Conduites	5	3	4
Branchements de service du côté public	5	6	7
Branchements de service du côté privé	20	12	11

MESURE POUR ÉCONOMISER L'EAU CHEZ LES CONSOMMATEURS(-TRICES)

Actions

Les actions sont adaptées aux particularités des municipalités. En complément des actions de sensibilisation auprès de leur population et des initiatives d'exemplarité, les municipalités qui n'atteignent pas leurs cibles personnalisées, qu'il s'agisse de la consommation résidentielle ou des pertes, doivent :

- Installer et relever des instruments de mesure dans les immeubles non résidentiels;
- Installer et relever des instruments de mesure dans une proportion définie d'immeubles résidentiels afin de constituer un échantillonnage représentatif des ménages.

Proportion des branchements avec instrument de mesure

Pour répartir les volumes d'eau consommés par les secteurs résidentiels et non résidentiels de ceux attribuables aux pertes, les municipalités doivent identifier les différentes sources de consommation. Cette analyse, essentielle pour ajuster les interventions, repose en grande partie sur l'installation et l'utilisation de compteurs d'eau. Ces instruments de mesure jouent un rôle clé dans l'optimisation de la gestion des réseaux. Ils permettent non seulement de recueillir des données précises sur la consommation, mais aussi de détecter les pertes et de prioriser les interventions.

En 2023, les données sur la proportion des branchements équipés d'instruments de mesure montrent des différences notables entre les secteurs résidentiels et non résidentiels.

		Avec instruments de mesure		Sans instrument de mesure	
2023		278 839 / 14 %		1 730 393 / 86 %	
		86 196 / 70 %		36 197 / 30 %	
2022		244 302 / 13 %		1 709 535 / 87 %	
		81 573 / 63 %		46 945 / 37 %	

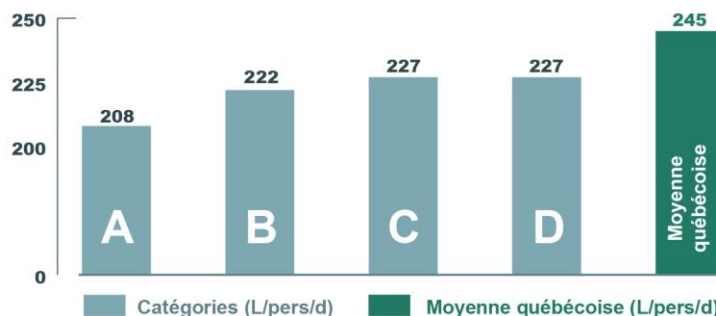
Les chiffres montrent une progression, avec la présence d'environ 34 535 compteurs résidentiels et 4 620 compteurs non résidentiels supplémentaires.

Utilisation des différentes méthodes

Les municipalités utilisent différentes méthodes pour recueillir des données et estimer leur consommation. Celles-ci se présentent en quatre catégories, soit :

	Catégorie A – Mesuré à plus de 90 % : Utilisation d'instruments de mesure dans plus de 90 % des résidences, avec des relevés effectués périodiquement. La consommation moyenne des municipalités employant cette catégorie atteint 208 L/pers/d, soit une légère hausse de 2 L/pers/d par rapport à 2022 (206 L/pers/d). Cette stabilité et cet écart avec la moyenne provinciale démontrent l'efficacité des instruments de mesure pour la consommation citoyenne et contribue à réduire leur consommation d'eau potable.	• Améliorent la gestion des infrastructures • Favorisent une approche durable de la ressource • Permettent de réaliser des économies significatives d'eau potable
	Catégorie B – Échantillon représentatif : Estimation fondée sur un échantillon aléatoire et représentatif de résidences équipées d'instruments de mesure. Dans les municipalités ayant utilisé cette catégorie, la consommation moyenne est stable, étant passée de 226 L/pers/d en 2022 à 222 L/pers/d en 2023, soit une diminution de 4 L/pers/d. Il s'agit de la deuxième catégorie la plus employée.	
	Catégorie C – Secteurs de suivi de la consommation (SSC) : Suivi continu du débit dans des secteurs résidentiels hydrauliquement isolés. Dans les municipalités ayant employé cette catégorie, le résultat a diminué légèrement, étant passé de 231 L/pers/d en 2022 à 227 L/pers/d en 2023, soit une diminution de 4 L/pers/d.	• Ne permettent ni de mesurer la consommation d'eau avec exactitude ni d'encourager des changements de comportement comparables
	Catégorie D – Débits de nuit minimaux : Estimation par analyse des débits de nuit quotidiens, couramment utilisée par les municipalités, car elle ne nécessite aucun équipement de mesure. Dans les municipalités ayant utilisé cette catégorie, la consommation moyenne est passée de 231 L/pers/d en 2022 à 227 L/pers/d en 2023, soit une diminution de 4 L/pers/d, correspondant à une baisse de 1,7 %. Il s'agit de la catégorie la plus employée.	

CONSUMMATION RÉSIDENTIELLE
SELON LA CATÉGORIE UTILISÉE EN 2023



Afin de tracer un portrait plus cohérent de l'effet des compteurs d'eau, la ville de Montréal a été exclue de l'analyse des catégories A, B, C et D, en raison de l'influence significative qu'elle exerce sur les résultats de la catégorie de méthode d'estimation. Elle demeure toutefois incluse dans le calcul de la moyenne québécoise.

Analyse de la consommation d'eau selon les méthodes

L'installation d'instruments de mesure, correspondant aux catégories A et B, améliore la gestion des infrastructures et favorise une approche durable de la ressource. Ces méthodes, lorsqu'elles sont bien suivies, permettent de réaliser des économies d'eau potable importantes. En revanche, les catégories C et D, bien que largement utilisées, offrent une précision limitée. Elles ne permettent ni de mesurer la consommation d'eau avec exactitude ni d'encourager des changements de comportement comparables à ceux qui sont associés aux instruments de mesure.

En 2023, 68 % des municipalités ont évalué leur consommation résidentielle à l'aide de méthodes moins fiables, comme des échantillons non représentatifs ou l'analyse des débits de nuit (catégorie D). Ces municipalités représentent 28 % du volume total d'eau consommée dans le secteur résidentiel. Les données démontrent que ces approches, bien qu'omniprésentes, assurent des résultats partiels. Il est cependant encourageant de constater que la proportion des municipalités qui y ont recours est en baisse, puisque 71 % des municipalités (représentant 35 % du volume d'eau consommée) utilisaient ces méthodes en 2022.

En comparaison, 17 % des municipalités ont mesuré leur consommation résidentielle à l'aide de compteurs d'eau installés sur l'ensemble de leurs branchements résidentiels. Cependant, cette méthode ne représente que 6 % de la consommation résidentielle totale, et ce, même si les municipalités utilisant ces instruments rapportent généralement une consommation résidentielle plus faible.

Malgré la prédominance de méthodes simples, comme l'analyse des débits de nuit, l'adoption progressive d'outils de suivi plus performants permet d'entrevoir de meilleures perspectives d'économies d'eau dans le secteur résidentiel au Québec.

Eau consommée par le secteur résidentiel

En 2023, 68 % de l'eau consommée au Québec provenait du secteur résidentiel, une proportion comparable à celle des trois dernières années. Ces résultats soulignent l'importance de renforcer la sensibilisation auprès de la population pour encourager des pratiques écoresponsables afin de réduire la consommation résidentielle.



Les municipalités qui utilisent des instruments de mesure atteignent davantage leurs objectifs de consommation résidentielle.

MESURE POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE ET DES ACTIFS MUNICIPAUX

Actions

Trois actions progressives¹ sont proposées pour augmenter les revenus et les investissements nécessaires au maintien des services d'eau de qualité :

1. Estimer annuellement le coût total des services d'eau, en intégrant les investissements nécessaires sur une période de 10 ans;
2. Planifier annuellement les sources de financement sur une période de 10 ans en réalisant un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);
3. Inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels² pourvus de compteurs d'eau.

Coût des services d'eau

Coût des services d'eau = Coûts de fonctionnement + Besoins moyens d'investissement

Cette formule ou méthodologie permet une évaluation uniforme des aspects financiers liés à la gestion de l'eau par les municipalités. Elle repose sur les informations fournies par les services municipaux et sur les données publiques tirées des rapports financiers.

Les services d'eau évalués se répartissent en quatre catégories :

- L'approvisionnement et la production d'eau potable;
- Le réseau de distribution d'eau potable;
- Le traitement des eaux usées;
- Le réseau de collecte d'égouts.

4,69 \$/m³

Coût unitaire des
services d'eau en 2023

Coûts et revenus liés aux services d'eau

Depuis 2020, le Ministère distingue les besoins d'investissement pour l'amélioration des services de ceux liés à l'agrandissement des infrastructures et à l'acquisition de nouvelles infrastructures, alors que ces catégories étaient auparavant regroupées sous la dénomination « Bonification de l'offre de service ». Cette distinction aide à préciser le coût unitaire des services d'eau.

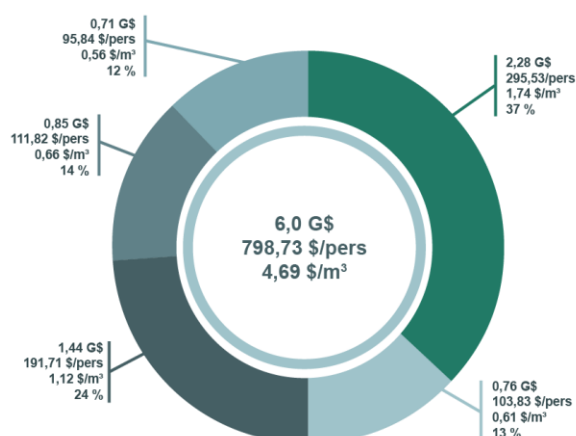
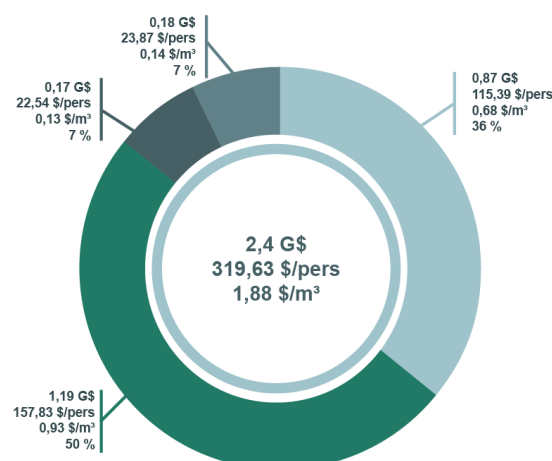
Selon les données recueillies, en 2023, le coût total des services d'eau s'élevait à 6 G\$, soit un coût unitaire de 4,69 \$/m³. À titre indicatif, ce coût unitaire était de 4,18 \$/m³ en 2022 et de 3,67 \$/m³ en 2021.

¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/strategie_eau_potable.pdf#page=48

² À l'exception des bâtiments appartenant aux réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES D'EAU ET RÉINVESTIS DANS LEUR MAINTIEN

- Tarification fixe / non volumétrique
- Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau
- Tarification volumétrique
- Autres revenus



STRUCTURE DU COÛT DES SERVICES D'EAU

- Coût de fonctionnement
- Besoin d'investissement en maintien des actifs réguliers
- Besoin d'investissement en rattrapage des actifs
- Besoin d'investissement en amélioration des actifs
- Besoin d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures

Besoins en infrastructures d'eau

Les infrastructures municipales d'eau nécessitent des investissements majeurs. D'une part, selon le Portrait 2023 des infrastructures en eau des municipalités du Québec, réalisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), la valeur de remplacement des infrastructures à risque de défaillance élevé ou très élevé atteint 18,2 G\$. D'autre part, selon les projections établies par le Ministère à partir de l'outil « Besoins en investissements » complété en 2023 par chacune des municipalités participantes sur une période de dix ans, les besoins annuels en matière d'investissements en maintien et rattrapage sont estimés à 2,2 G\$.

Bien que reposant sur des méthodologies différentes, ces chiffres illustrent l'ampleur des investissements requis, qu'il s'agisse du remplacement des infrastructures vétustes, du maintien des actifs ou du rattrapage du déficit accumulé.

Investissement dans les infrastructures d'eau

Afin d'appuyer les municipalités, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033, doté d'une enveloppe de 7,1 G\$, dont 59 % consacrés aux infrastructures d'eau, permet de soutenir les municipalités dans de nombreux projets de mise aux normes, de construction, de réfection et d'agrandissement. Des programmes tels que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 et le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 mobilisent des ressources considérables pour moderniser et améliorer les infrastructures d'eau potable.

Plan de gestion des actifs en eau

Malgré les efforts déployés, on constate que le financement des infrastructures d'eau demeure structurellement inférieur aux besoins. Ainsi, on observe que les municipalités demeurent très dépendantes des programmes d'aide financière pour faire face à ces besoins, puisqu'elles n'explorent pas suffisamment de mécanismes de financement alternatifs. Cette situation perdure en partie parce que les élu(e)s et les administrations municipales n'ont pas nécessairement une vue d'ensemble de leurs besoins ni ne parviennent à percevoir clairement le déséquilibre chronique entre les coûts et les revenus liés aux services d'eau. Or, ce déséquilibre doit être adressé avant qu'il ne s'aggrave davantage.

Même si le déséquilibre entre les revenus et les dépenses semble se stabiliser d'une année à l'autre, une révision des pratiques s'impose pour inverser la tendance.

C'est ce constat qui a mené le milieu municipal et le gouvernement du Québec à inclure à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*, signée en décembre 2023, des engagements concrets à l'égard des infrastructures d'eau et de leur financement. Le gouvernement du Québec s'est ainsi engagé à soutenir les investissements et la planification du renouvellement des infrastructures en eau, en continuant d'offrir des programmes d'aide financière modernes et souples, en minimisant la reddition de comptes demandée, en offrant des outils d'accompagnement et en visant une plus grande prévisibilité à long terme. De son côté, par la voix de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, le milieu municipal s'est engagé à adopter et mettre en œuvre des PGA-Eau sur 10 ans en vue d'assurer la pérennité des infrastructures municipales en eau et leur financement, ainsi que de préserver l'eau potable et d'en garantir un usage raisonnable et équitable, notamment en visant l'atteinte des cibles établies dans la SQEEP.

Les PGA-Eau, la clé du succès pour le milieu municipal

Grâce à une planification adéquate et rigoureuse, une municipalité pourra freiner l'accumulation de son déficit de maintien d'actifs, évitera la dégradation du niveau de service et réduira le risque de défaillance de ses infrastructures d'eau. Pour ce faire, une municipalité doit s'engager sans délai dans sa démarche de gestion des actifs et élaborer son PGA-Eau. Cette démarche lui permettra non seulement de mieux évaluer ses besoins, mais aussi d'élaborer une véritable stratégie de financement de ses services et de ses infrastructures d'eau, reposant davantage sur des mécanismes autonomes, tels que les taxes foncières, la tarification et les redevances.

Dans cette optique, différents outils ont été produits pour faciliter l'élaboration d'un PGA-Eau, notamment un guide, des fiches techniques, des gabarits et des mécanismes de soutien financier adaptés. Ils sont aujourd'hui accessibles sur les sites Web du Ministère et du CERIU. De plus, pour encourager les municipalités à s'engager dans cette démarche et assurer une mise en œuvre efficace des PGA-Eau, une assistance personnalisée est offerte aux municipalités qui le souhaitent par la FQM, l'UMQ et le CERIU. Aussi, dans la lignée des efforts gouvernementaux pour un aménagement durable et une gestion responsable de l'eau potable, les municipalités participant à la SQEEP et à la démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un PGA-Eau peuvent désormais bénéficier de majorations et de bonifications dans les programmes du Ministère, soit au PRIMEAU 2023-2033 et au TECQ 2024-2028. Ces majorations et bonifications sont accordées aux municipalités qui respectent les critères écoresponsables relatifs à ces initiatives.

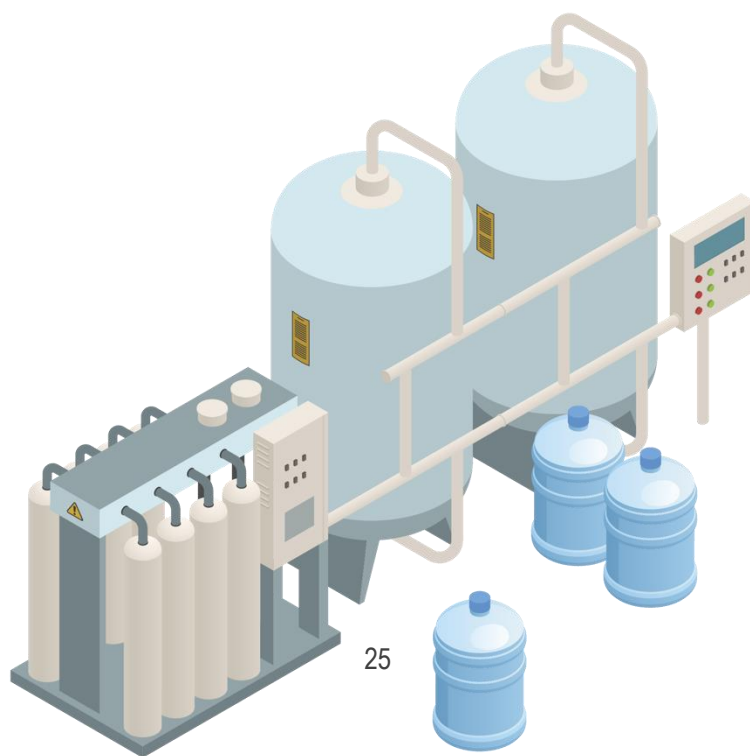
ACCOMPLISSEMENT DES MUNICIPALITÉS

Ce tableau met de l'avant les actions concrètes des municipalités pour une gestion efficace de l'eau potable. Ces avancées démontrent leur engagement à l'égard d'une utilisation responsable et durable des ressources. Les progrès dans les domaines stratégiques sont notables.

RÉALISATIONS DES MUNICIPALITÉS EN 2023

<i>Municipalités ayant :</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Participé au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.	36 %	42 %	47 %	63 %	63 %
Offert des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.	20 %	23 %	27 %	26 %	25 %
Installé des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.	25 %	24 %	28 %	26 %	26 %
Mis en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.	33 %	43 %	54 %	56 %	58 %
Mis en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.	27 %	34 %	45 %	48 %	51 %
Mis en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	37 %	40 %	46 %	46 %	48 %
Inclus et mis à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau, pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels.	38 %	40 %	45 %	50 %	54 %

	2019	2020	2021	2022	2023
Produit un bilan d'eau ou s'étant engagées à le présenter à leur conseil municipal.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Adopté une réglementation sur l'utilisation de l'eau pour éviter le gaspillage. Elles ont aussi déjà mis à jour ou prévoient mettre à jour cette réglementation municipale.	100 %	100 %	100 %	96 %	97 %
Adopté ou mis à jour une réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique pour l'ensemble des usagers résidentiels et non résidentiels.	31 %	32 %	34 %	28 %	26 %
Installé des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).	49 %	53 %	57 %	60 %	59 %
Adopté une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes dans leurs réseaux.	42 %	41 %	43 %	40 %	39 %
Appliqué annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	65 %	70 %	80 %	81 %	81 %
Adopté une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel plutôt que le rinçage conventionnel.	67 %	70 %	79 %	80 %	78 %
Mis en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.	66 %	76 %	80 %	81 %	81 %



À PROPOS

À propos de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/publications/strategie-economie-potable/a-propos>

Joindre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

EAUtrement@mamh.gouv.qc.ca



Présentation vidéo d'une vingtaine de minutes sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

[Regarder la présentation](#)



[Bases de données et rapports annuels](#)



Infolettre – pour rester au fait des actualités de la SQEEP, abonnez-vous à notre infolettre diffusée périodiquement

[S'abonner](#)



[Fiches informatives de la SQEEP sur la tarification](#)



Page Facebook « Empreinte bleue » (3 200 abonné[e]s)



Plan de gestion des actifs en eau
[Documentation et outils](#)



[Guide méthodologique d'audit de l'usage de l'eau en milieu institutionnel du CTEAU](#)



Plan de gestion des actifs en eau
[Documentation et outils du CERIU](#)



Campagne de sensibilisation citoyenne : [Votre eau, c'est notre eau à tous](#)

